

Alain Lambert

**9 années de
mandat sénatorial
au service de l'Orne
et de la République**



1992 / 2001



Sommaire



Le mot d'Alain Lambert _____ **P. 1**



Le rôle du Sénat et des sénateurs _____ **P. 2**

Voter les lois, contrôler l'action du Gouvernement, représenter les collectivités territoriales	P. 2
Le Sénat, mode d'emploi	P. 2
Le Sénat, défenseur des collectivités territoriales : quelques exemples	P. 3
Le Sénat : une force de propositions au service des collectivités territoriales	P. 4



L'action d'Alain Lambert au Sénat _____ **P. 6**

Rapports, interventions, propositions de loi et questions orales et écrites	P. 6
Le rapport général	P. 11
La présidence de la Commission des finances	P. 12



Un homme de terrain _____ **P. 13**

Au service des maires de l'Orne : l'AMO	P. 13
Ils ont dit	P. 14
Les personnalités rencontrées en audience particulière	P. 14



Alain Lambert

Président de la Commission des Finances
Sénateur de l'Orne
Maire d'Alençon

15, rue de Vaugirard - 75291 PARIS Cedex 06

Tél. 01 42 34 20 03 / Fax : 01 42 34 20 59

E-mail : alain.lambert@senat.fr

Site : www.alain-lambert.org

35, rue Marguerite de Navarre - 61000 ALENÇON



Le mot d'Alain Lambert

Voici neuf ans, vous m'avez fait l'honneur de m'élire pour représenter notre département au Sénat. Au terme de ce mandat au service de l'Orne et de la République, je vous adresse un aperçu de l'action que j'ai menée en votre nom au Parlement.

Mes collègues sénateurs, au fil des ans, m'ont confié des responsabilités de plus en plus importantes au sein de la Haute Assemblée, en me désignant successivement rapporteur général, puis président de la Commission des Finances.

Je n'ai jamais oublié que c'est grâce à vous, grâce à la confiance que vous m'avez témoignée qu'il m'a été permis d'accéder à ces influentes responsabilités.

Lors de ces années, j'ai donné le meilleur de moi-même pour représenter l'Orne, défendre ses intérêts et vos projets avec détermination, rigueur et probité. Aujourd'hui, le moment est venu pour moi de soumettre mon bilan à votre appréciation.

A mes yeux, la politique est synonyme de service : un sénateur doit être au service des élus et des communes comme un maire sait si bien l'être au service des habitants.

Bien sincèrement à vous -

Alain Lambert

Alain Lambert
Sénateur de l'Orne
Président de la Commission des finances



Le rôle du Sénat et des sénateurs

Voter les lois, contrôler l'action du gouvernement, représenter les collectivités territoriales

Le sénateur vote les lois

Il dispose de l'**initiative législative**, c'est-à-dire qu'il peut déposer des **propositions de loi** qui seront débattues en séance publique. Il peut **amender** les textes en discussion, propositions de loi ou projets de loi pour les compléter et les améliorer.

Le sénateur contrôle l'action du gouvernement

- par les **questions écrites** et **orales**,
- par les **missions d'information**.
- par les "**commissions d'enquête**"

Les membres de la Commission des finances du Sénat peuvent enquêter dans les ministères "sur pièces et sur place" pour vérifier que le budget de l'Etat est exécuté conformément au vote du Parlement. Ainsi en 2000, le président de la Commission s'est déplacé à Bercy, au ministère des Finances, afin de savoir si les informations sur la fameuse "cagnotte" correspondaient à la réalité : force fut de constater le contraire.

Le sénateur représente les collectivités locales

Une mission particulière lui est confiée : la représentation des collectivités territoriales, communes, départements et régions. Les élus locaux sont très nombreux au Sénat, où ils ont à cœur de défendre les intérêts des collectivités (protection de leur autonomie fiscale, décentralisation, statut des élus...).

Le Sénat, mode d'emploi

Les sénateurs sont élus au **suffrage universel** indirect, dans chaque département par les députés, conseillers généraux et régionaux, des délégués des conseils municipaux. Les Sénateurs sont les élus des maires, des adjoints et conseillers municipaux.

Notre département élit deux sénateurs au scrutin majoritaire à deux tours.

Le Sénat est composé de 321 sénateurs dont 18 femmes, répartis en sept groupes politiques (Parti Communiste, Union Centriste, Républicains et Indépendants, Parti Socialiste, Radicaux, Rassemblement pour la République et Non inscrits).



Le Sénat, défenseur des collectivités territoriales : quelques exemples

Les textes sur les collectivités locales sont étudiés avec soin. Voici quelques exemples des apports et des améliorations que les sénateurs ont pu apporter depuis 1992.

1993

Réforme de la dotation globale de fonctionnement

Des dotations d'aménagement aux groupements de communes et des dotations de solidarité urbaine et rurale ont pu être instaurées.

1994

Fonction publique territoriale

Les concours de recrutement de fonctionnaires territoriaux ont été confiés aux centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale.

1996 et 1999

Volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers

La situation des pompiers volontaires a été améliorée (autorisations d'absence, formation initiale et continue, vacations horaires, allocations de vétérance ou de réversion en cas de décès en service commandé).

1996 et 2000

Responsabilité pénale pour des faits d'imprudence ou de négligence

Devant la multiplication des mises en examen de maires, les sénateurs ont restreint, en 1996, leur responsabilité pénale, avant de préciser en l'an 2000, la notion de "faute caractérisée" qui a permis des jugements de relaxe de maires.

1999

Polices municipales

Les maires conservent la maîtrise du recrutement de la police municipale dont les attributions sont étendues et qui peut être armée.

1999

Loi Voynet d'orientation pour le développement et l'aménagement du territoire

Les sénateurs ont vivement regretté que ce texte privilégie les métropoles urbaines au détriment des zones rurales et oublie les espaces péri-urbains. Malgré les efforts du Sénat, ce texte consacre encore insuffisamment les "pays" comme véritables espaces de projets.



1999

Loi Chevènement relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Ce texte visait à promouvoir les "communautés d'agglomération". Les sénateurs ont obtenu que l'intercommunalité de projet résulte toujours d'une démarche volontaire de la part des communes, et non de la décision du préfet.

A l'égal des communautés d'agglomération qui bénéficient d'une forte incitation financière (de l'ordre de 250 F en moyenne par habitant), les communautés de communes à taxe professionnelle unique peuvent désormais percevoir une DGF majorée de l'ordre de 175 F environ par habitant.

2000

Limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions

Le Sénat était favorable au principe, mais refusait le traitement identique des petites communes et des grandes villes. Sa proposition d'exclure des incompatibilités les communes de moins de 3 500 habitants n'a pas été retenue.

L'indemnité maximale des maires a seule été revalorisée, mais non celle des maires-adjoints et des présidents de structures intercommunales.

2000

Election des sénateurs

La modification du mode d'élection était souhaitée par le gouvernement, et combattue par le Sénat. Elle a été annulée par le Conseil Constitutionnel.

La représentation des grandes villes aurait été avantagée au détriment des petites et des moyennes à raison d'un délégué pour 300 habitants, au lieu de se fonder sur le nombre de conseillers municipaux.

La désignation des "grands électeurs" reste donc inchangée pour l'élection de septembre 2001.

Le Sénat : une force de propositions au service des collectivités territoriales

Pour redonner du souffle à la décentralisation et améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux, le Sénat vient de publier un important rapport d'information ("Pour une République territoriale") et d'adopter deux propositions de loi sur "la libre administration des collectivités locales" et le "statut des élus".

Rapport d'information "Pour une République territoriale" : bilan de la décentralisation et propositions d'amélioration de l'exercice des compétences territoriales pour une "vigoureuse relance du processus de décentralisation"

56 propositions sont avancées sur la fiscalité locale, le rôle de l'Etat, le renforcement de l'intercommunalité dans le respect de l'identité communale, une meilleure répartition des compétences, etc. Parmi elles, "le droit à l'expérimentation" pour les collectivités territoriales.



*Proposition de loi constitutionnelle relative à la libre
administration des collectivités territoriales et à ses implications
fiscales et financières (26 octobre 2000)*

Ce texte, adopté par le Sénat vise à :

- préserver l'autonomie fiscale des collectivités territoriales,
- et conférer une valeur constitutionnelle au principe de la compensation concomitante et intégrale des charges qui leur sont transférées par l'Etat.

Proposition de loi relative à la démocratie locale (18 janvier 2001)

Adoptée par le Sénat, cette proposition de loi doit ouvrir la démocratie locale à une plus large participation. Elle préconise notamment :

- d'assurer une meilleure protection des candidats locaux et des élus qui ne pourraient, sauf faute d'une exceptionnelle gravité, être l'objet d'une mesure disciplinaire ou de licenciement à compter du jour où leur candidature est annoncée, pendant toute la durée de leur mandat et six mois après expiration de celui-ci en cas d'élection, et pendant les 6 mois qui suivent le scrutin en cas de non-élection,
- de porter de 6 à 18 jours les droits des élus à la formation,
- de fixer l'indemnité de fonction à son montant maximal, sauf délibération contraire ; d'autoriser la prise en charge par la collectivité de l'assurance personnelle pour la responsabilité civile et administrative d'un responsable d'exécutif,
- d'offrir la possibilité aux élus locaux de se faire rembourser les dépenses liées à l'exercice de leur mandat,
- de compenser la perte de revenu subie par l'élu résultant de sa participation à une réunion demandée par l'Etat ou par une autre collectivité : ces frais seraient, dès lors, pris en charge par la collectivité invitante,
- de majorer les indemnités des maires, des maires-adjoints et des responsables de structures intercommunales,
- de revaloriser le barème des indemnités des conseillers généraux,
- de majorer le barème des crédits d'heures accordés aux élus poursuivant leur activité professionnelle,
- d'étendre le régime de suspension du contrat de travail avec droit aux prestations en nature des assurances maladies et affiliation à l'assurance vieillesse, aux maires-adjoints, conseillers généraux et régionaux, présidents et vice-présidents d'EPCI,
- d'instaurer une "allocation de fin de mandat" pendant une durée maximale de six mois en faveur des élus qui, à l'issue de leur mandat, disposeraient de revenus inférieurs aux indemnités de fonction qu'ils percevaient antérieurement.



L'action d'Alain Lambert au Sénat (1992-2001)

Alain Lambert a été élu sénateur de l'Orne, le 27 septembre 1992. D'abord rapporteur spécial du budget du Ministère de la Justice (1992-1994), il a été élu rapporteur général du budget (1995-1997), puis président de la Commission des Finances en octobre 1998.

Parmi les autres mandats, il siège :

- à l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques depuis 1996,
- au Comité national de l'Euro depuis 1997,
- à la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).



Dans le souci de la transparence et pour une meilleure information, l'ensemble de son action est directement accessible depuis son site internet. Vous pourrez y retrouver les éléments d'information contenus dans cette lettre.

Ce site est à votre disposition et régulièrement mis à jour (www.alain-lambert.org).

Rapports, interventions, propositions de loi et questions orales et écrites :

En 9 ans, Alain Lambert a présenté **51 rapports parlementaires**, déposé **164 questions écrites ou orales**, fait **475 interventions en séance**, défendu **402 amendements** et déposé **8 propositions de loi**.

Ses rapports

De 1992 à 1994

Rapporteur spécial du budget du Ministère de la Justice.
Rapport annuel sur le budget de la Justice.

De 1995 à 1998

Rapporteur général du budget.

- 38 rapports (lois de finances, lois de finances rectificatives, lois de règlements, TVA, l'office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, débats d'orientation budgétaire, lois portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, modification du statut de la Banque de France ...).



- 6 rapports d'information :
Fiscalité du logement. Perspectives du système bancaire français - 1996.
Fiscalité de l'épargne. Incidence des charges sociales et fiscales sur la localisation d'activité - 1997.
Débat d'orientation budgétaire pour 1999. Situation et perspectives du secteur des assurances en France - 1998.

De 1999 à 2001

Président de la Commissions des finances.

- 2 rapports : les flux financiers entre les collectivités publiques et les entreprises en matière d'emploi ; l'évaluation du dispositif public de promotion des investissements étrangers en France - 1999.
- 2 rapports d'information sur le fonctionnement de l'Etat dans l'élaboration et l'exécution des lois de finances ; sur la réforme de l'ordonnance financière de 1959 - 2000.



Ses interventions en séance publique

En 1992

Sur le rapport spécial du budget du Ministère de la Justice.

En 1993

Sur le rapport spécial du budget du Ministère de la Justice.

Sur plusieurs amendements au projet de loi de finances rectificative pour 1993, au projet de loi de finances pour 1994 et au projet de loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction.

Lors du débat sur les transports et dans la discussion du budget, Alain Lambert insiste sur la nécessité de désenclaver l'Orne par l'accélération du schéma directeur routier et la réalisation rapide des tronçons autoroutiers (A 28). Il pose également le problème du financement des liaisons ferroviaires régionales.

En 1994

Dans la discussion générale et sur les amendements relatifs :

- à l'initiative et à l'entreprise individuelle,
- à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises,
- à diverses dispositions d'ordre économique et financier,
- au statut de la magistrature,
- à la loi-programme concernant la justice,
- à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative,
- à la diversité de l'habitat,
- au financement de la vie politique,
- à l'aménagement et au développement du territoire,
- aux clauses abusives, à la présentation des contrats, au démarchage, aux activités ambulantes, au marquage communautaire des produits,
- au projet de loi de finances pour 1995. Alain Lambert intervient notamment pour interroger le gouvernement sur le calendrier de réalisation de l'autoroute A 28.



En 1995

Dans la discussion générale et sur les amendements relatifs :

- au projet de loi portant règlement définitif du budget de 1993,
- au projet de loi de finances rectificative pour 1995,
- à la déclaration du gouvernement sur la réforme de l'accès à la propriété,
- au projet de loi relatif à l'action de l'Etat dans les plans de redressement du Crédit Lyonnais et du Comptoir des Entrepreneurs,
- au projet de loi de finances pour 1996. Il souligne à nouveau l'urgence de la construction de l'autoroute A 28.

En 1996

Dans la discussion générale et sur les amendements relatifs :

- à la proposition de loi tendant à étendre aux collectivités locales et à leurs groupements l'accès aux prêts à partir des fonds CODEVI,
- à la proposition de loi tendant à élargir les pouvoirs d'information du Parlement et à créer un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques,
- au projet de loi de modernisation des activités financières,
- au projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier,
- à la proposition de loi de création d'un Office parlementaire d'évaluation de la législation,
- au débat d'orientation budgétaire,
- à la proposition de loi améliorant le financement des associations humanitaires pour une lutte plus efficace contre l'exclusion,
- au projet de loi portant règlement définitif du budget de 1994,
- à la résolution sur la recommandation de la Commission européenne visant à mettre fin à la situation de déficit public excessif en France,
- au projet de loi de finances pour 1997,
- au projet de loi de finances rectificative pour 1996.

En 1997

Dans la discussion générale et sur les amendements relatifs :

- à la proposition de loi créant les plans d'épargne-retraite,
- au débat sur la politique européenne de la France,
- au projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier,
- au projet de loi de finances pour 1998. Alain Lambert interpelle le gouvernement sur le contrat de plan entre l'Etat et la société de l'autoroute Paris-Normandie et dénonce l'arrêt des travaux de construction de l'autoroute A 28.
- au projet de loi de finances rectificative pour 1997.

En 1998

Dans la discussion générale et sur les amendements relatifs :

- au projet de loi modifiant le statut de la Banque de France en vue de sa participation au système européen de banques centrales,
- à la résolution relative au passage à l'euro,
- au projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier,
- au débat d'orientation budgétaire,
- au débat sur la décentralisation où Alain Lambert s'interroge sur la volonté décentralisatrice du gouvernement. Il évoque les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales,



les conséquences du pacte de stabilité, la fragilité des compensations financières de l'Etat, la réforme de la taxe professionnelle et la nécessité de favoriser l'intercommunalité de projet.

- au débat sur l'aménagement du territoire, où il regrette les réticences du gouvernement à développer largement les infrastructures de transport et demande des mesures spécifiques pour les zones rurales en difficulté.
- au projet de loi de finances rectificative pour 1998,
- au projet de loi de finances pour 1999,
- au projet de loi portant règlement définitif du budget de 1995.



En 1999

Dans la discussion générale et sur les amendements relatifs :

- au projet de loi sur l'organisation urbaine et la simplification de la coopération intercommunale,
- au projet de loi sur l'épargne et la sécurité financière,
- au projet de loi portant règlement définitif du budget de 1997,
- au dépôt du rapport annuel de la Cour des Comptes,
- au débat d'orientation budgétaire,
- au projet de loi portant création d'une Couverture Maladie Universelle (CMU),
- au projet de loi sur l'innovation et la recherche,
- au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000,
- au projet de loi de finances pour 2000,
- au projet de loi relatif à la prise en compte du recensement général de population de 1999 pour la répartition des dotations de l'État aux collectivités locales,
- au projet de loi de finances rectificative pour 1999.

En 2000

Dans la discussion générale et sur les amendements relatifs :

- au projet de loi sur la signature électronique,
- aux propositions de loi tendant à accorder temporairement aux communes la libre gestion des fonds disponibles provenant de la vente de bois chablis après les tempêtes de décembre 1999 et proposant des mesures exceptionnelles pour les communes forestières,
- au dépôt du rapport annuel de la Cour des Comptes,
- à la demande de la Commission des finances tendant à obtenir les prérogatives attribuées aux commissions d'enquête pour recueillir des éléments d'information sur le fonctionnement des services de l'Etat dans l'élaboration et l'exécution des lois de finances
- au projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbain,
- au débat d'orientation budgétaire,
- au projet de loi de finances rectificative pour 2000,
- au projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques,
- à la proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités locales et à ses implications fiscales et financières. Il s'élève notamment contre le remplacement des ressources fiscales locales par des dotations budgétaires. Il fait part au gouvernement de l'inquiétude des maires face à la multiplication des dépenses décidées par l'Etat et financées par les collectivités locales.
- au projet de loi de finances pour 2001.



En 2001

Lors des débats budgétaires et des réformes en cours :

- projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998,
- projet de loi portant règlement définitif du budget de 1999,
- réforme de l'ordonnance financière de 1959,
- débat d'orientation budgétaire pour 2002.

Ses propositions de loi

En 1993

3 propositions de loi :

- visant à restaurer la confiance nécessaire au sauvetage du secteur locatif privé,
- tendant à favoriser l'amélioration de l'habitat,
- instituant des suppléants pour les conseillers généraux.

En 1995

Proposition de loi relative aux districts.

En 1997

2 propositions de loi :

- relative à la détermination des taux d'intérêt de l'épargne administrée,
- relative au statut et à l'activité des caisses d'épargne et de prévoyance et portant création d'un premier livret bancaire.

En 1998

Proposition de loi relative à l'extinction de la caisse d'amortissement de la dette sociale.

En 2000

Proposition de loi portant création du Revenu Minimum d'Activité (RMA).

Ses questions orales et écrites

Questions orales :

Sur la politique gouvernementale d'aménagement du territoire (1993).

Sur les moyens de la Justice en France (1996).

Sur la politique économique du Premier ministre (1997).

Sur les effets financiers de la politique de la fonction publique. Sur la réforme des Chambres de commerce et d'industrie (2000).

Questions écrites:

Entre 1992 et 2001, Alain Lambert pose plus de 160 questions écrites aux ministres des différents gouvernements. Elles portent sur les sujets les plus divers (agriculture, affaires sociales, collectivités locales, santé, transports, thermalisme, etc.).



Le rapport général du budget au Sénat

par Michel Bouvier, professeur de Droit à l'Université Paris I

L'examen et le contrôle des finances publiques

La fonction de rapporteur s'inscrit dans la tradition parlementaire. Elle est liée à l'une des prérogatives que reconnaît la tradition démocratique au Parlement : le consentement à l'impôt et le contrôle des finances publiques. Car l'impôt est un attribut essentiel de la souveraineté.

Le rapporteur général est chargé au sein des deux assemblées de l'examen et du contrôle des finances publiques, comme de tous les textes ayant une incidence financière ou budgétaire. Il rapporte l'ensemble des lois de finances et établit, au nom de la Commission, les trois ou quatre tomes du «Rapport général» sur le projet de loi de finances, ainsi sur les projets de loi de finances rectificative, de règlement, les mesures urgentes à caractère fiscal et financier (MUFF) ou les diverses dispositions d'ordre économique ou financier (DDOEF).

L'examen des recettes est de sa compétence propre, celui des dépenses relève d'une compétence partagée avec les rapporteurs spéciaux. Compétent pour toutes les lois de finances, le rapporteur contrôle en cours d'année l'exécution des recettes et des dépenses.

L'activité législative

En Commission, le rapporteur général présente les projets de loi de finances et les principaux textes à caractère financier, fiscal ou budgétaire et propose les modifications et les amendements qu'il juge nécessaires. En séance publique, il défend la position de la Commission des finances dont il est alors le porte-parole. Il est l'interlocuteur privilégié du gouvernement.

Le contrôle du gouvernement

Il rapporte l'ensemble des lois de finances et suit l'exécution des recettes et des dépenses (loi de règlement). À l'instar des autres membres de la Commission, il peut s'assurer au jour le jour de la bonne exécution du budget.

Une force de propositions

Il préside des groupes de travail ou d'études sur des sujets d'actualité qu'il choisit comme le secteur bancaire, les assurances ou les délocalisations, etc.

La place du rapporteur général

Le rapporteur général est membre de droit du Bureau de la Commission des finances. Il siège également à la Conférence des présidents qui décide, chaque mardi, avec le gouvernement, de l'ordre du jour des travaux du Sénat.



La présidence de la Commission des finances du Sénat

par Michel Bouvier, professeur de Droit à l'Université Paris

La Commission des finances

La Commission des finances du Sénat est l'une des 6 commissions permanentes. Elle compte 43 membres.

Sa compétence est exclusive en matière budgétaire. Son champ d'activité s'étend à tous les départements ministériels. La Commission examine les lois de finances, traite des aspects fiscaux et financiers de la législation, apprécie la recevabilité financière des amendements et contrôle l'utilisation des sommes votées par le Parlement.

Son président, directeur des travaux de la Commission

Le président de la Commission, à l'instar des autres présidents, dispose de prérogatives importantes dans l'organisation et le fonctionnement de la Haute Assemblée.

Il convoque la Commission et la saisit de tous les projets ou propositions d'ordre financier. Il dirige ses travaux - sa mission première. Cette tâche suppose la connaissance des textes en discussion et un grand sens politique pour réunir une majorité solide sur les positions qu'il suggère.



*Avec Christian Poncelet,
président du Sénat*

Le président de la Commission des finances définit les orientations politiques de la Commission et les expose en séance publique. Il a la faculté d'intervenir à tout moment en séance publique.

Il participe à la Conférence des présidents qui détermine l'ordre du jour du Sénat.



Un homme de terrain

Le sénateur est au service de son département, des maires, de leurs projets d'aménagement, d'animation et de promotion de leurs communes.

Pour Alain Lambert, le désenclavement routier et autoroutier de l'Orne est une priorité, car de lui dépend le développement. Dès les débuts de son mandat sénatorial, il a rappelé les gouvernements à leurs devoirs, plaidé pour le respect du calendrier en multipliant les interventions et les contacts au plus haut niveau.

En sa qualité de rapporteur général, puis de président de la Commission des finances, il a également soutenu les communes dans leurs projets tant au plan législatif que financier.

Au service des maires de l'Orne (l'AMO)

Dès son élection à la présidence de l'Association des Maires de l'Orne en 1995, il a voulu favoriser l'information, les contacts et les échanges entre les élus.

L'AMO offre aux maires, aux présidents d'EPCI, l'écoute, le conseil ou l'appui dont ils ont besoin. L'Assemblée générale qui réunit plus de 800 élus est à l'écoute de leurs difficultés. Deux présidents du Sénat sont venus à notre rencontre : René Monory à Mortagne-au-Perche en 1997, Christian Poncelet à Alençon en avril dernier.

L'information sur l'intercommunalité a été développée. L'association s'est ouverte aux présidents d'EPCI. En 1996, se sont tenues à L'Aigle les Assises de l'Intercommunalité. Les projets de loi, les ébauches de réforme ont été largement expliqués. En 1996, Alain Lambert a d'ailleurs participé au débat départemental sur les futurs pays dans les trois arrondissements.

Tous les grands thèmes sont évoqués : la nouvelle organisation des services d'incendie et secours, la rénovation du patrimoine, la réhabilitation de logements, l'euro, les ressources des collectivités territoriales, l'assainissement, la responsabilité pénale des élus, les assurances, l'action sociale, les certificats d'hérédité, la police de la voirie, l'intercommunalité, l'urbanisme et les nouvelles technologies de l'information. Mais aussi la suppression de la franchise postale, Natura 2000, les problèmes relatifs à l'équarrissage et les difficiles questions liées aux services publics.

Pour un meilleur accès à l'information, a été créé "flash info", bulletin adressé à tous les maires et présidents d'EPCI. Les travaux de l'association sont disponibles en ligne. L'utilisation d'internet et de la messagerie électronique a été encouragée. Un annuaire des maires est également édité.

Des partenariats ont été noués, avec la Chambre des Métiers de l'Orne par exemple, pour favoriser la pérennité des entreprises artisanales.

Les moments privilégiés restent néanmoins les rencontres sur le terrain avec les élus, les soutiens apportés à leurs projets.



Ils ont dit

"La clarté et la force de conviction du président de la Commission des finances."
Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances - Sénat, le 7 juin 2001.

"Les pistes qu'a indiquées le président Lambert - nous avons eu l'occasion d'en parler plusieurs fois - m'intéressent et il se reconnaîtra volontiers - je ne vais pas le compromettre en disant cela ! - dans un certain nombre de décisions que nous avons prises, notamment pour assurer une plus grande transparence."

Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances - Sénat, le 6 juin 2000.

"L'excellent travail mené par votre Commission des finances et son président, en concertation avec l'Assemblée nationale et en relation avec le gouvernement dans le plus large esprit de dialogue."

Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le parlement - Sénat, le 20 juin 2001.

"Je commencerai par quelques remerciements, au terme de ce processus budgétaire renouvelé grâce au président Lambert."

Philippe Marini, rapporteur général du budget - séance du 12 décembre 2000.

"Monsieur le président de la Commission des finances, je tiens à vous remercier de la qualité que vous donnez à nos travaux. J'ai parfois avec vos prises de position de nombreuses et profondes divergences. Je n'en salue pas moins votre volonté de mener un travail parlementaire de qualité, marqué par l'expertise et la réflexion."

Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget - séance du 29 novembre 2000.

"Je tiens à saluer la démarche et l'autorité du président de la Commission des finances, M. Alain Lambert." Jean Arthuis - "Elle est grande !" Jacques Oudin - séance du 23 novembre 2000.

Les personnalités rencontrées en audience particulière par Alain Lambert au cours de son mandat

Bernadette et Jacques CHIRAC, président de la République,
Alain JUPPE, Edouard BALLADUR, anciens Premiers ministres,
Nicole FONTAINE, Présidente du Parlement Européen
Jacques DELORS, ancien président de la Commission européenne

Les ministres :

Laurent FABIUS, Florence PARLY, Elisabeth GUIGOU, Daniel VAILLANT, Dominique VOYNET,
Jean Claude GAYSSOT, Marylise LEBRANCHU, Alain RICHARD, Jack LANG.

Les anciens ministres :

Jean ARTHUIS, François BAYROU, Dominique STRAUSS-KAHN, Christian SAUTTER,
François FILLON, Jacques TOUBON, Corinne LEPAGE, Jean-Pierre CHEVENEMENT,
Claude ALLEGRE, Martine AUBRY.



Les responsables des grands corps de l'Etat :

Renaud DENOIX DE SAINT-MARC, vice-président du Conseil d'Etat,
Guy CANIVET, Premier président de la Cour de Cassation,
François LOGEROT, Premier président de la Cour des Comptes,
Pierre JOXE, ancien Premier président de la Cour des Comptes.

Les responsables de grandes institutions :

Jean MATTEOLI, président du Conseil Economique et Social,
Bernard STASI, médiateur de la République,
Jean-Claude TRICHET, gouverneur de la Banque de France,
Michel PRADA, président de la Commission des Opérations de Bourse,
Daniel LEBEGUE, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations,
Jean-François THEODORE, président de la société de Bourse de Paris.

Les responsables d'organisations socio-professionnelles :

Nicole NOTAT, présidente de la CFDT,
Christiane LAMBERT, présidente du CNJA,
Ernest-Antoine SEILLIERE, président du MEDEF,
Alain DELEU, président de la CFTC,
Denis KESSLER, président de la Fédération française des Sociétés d'Assurance,
Marc BUE, président de la Fédération nationale du Crédit Agricole,
Alain SIONNEAU, président de la Fédération nationale du Bâtiment.

Les responsables de grandes entreprises :

Martin VIAL, président de la Poste,
André LEVY-LANG, ancien président de Paribas,
Jean-Louis BEFFA, président de Saint-Gobain,
Thierry DESMARET, Président de Total,
Pierre BLAYAU, président de Géodis,
Francis MER, président d'Usinor-Sacilor,
Etienne PFLIMLIN, président du Crédit Mutuel,
Michel PEBEREAU, président de BNP-Paribas,
M. RANDAXE, président d'Esso-France,
Louis SCHWEITZER, pdg de Renault,
Serge DASSAULT, ancien président de Dassault-Industries,
Louis GALLOIS, président de la SNCF,
Didier PFEIFFER, président du Gan,
Jacques LADOUCKETTE, président de Charbonnages de France,
Jean-Martin FOLZ, président de Peugeot-Citroën,
Jean-Marie FOURTOU, pdg de Rhône-Poulenc,
Jean SYROTA, président de la Cogema,
André ROUSSELY, président d'Edf,
Michel BON, président de France Télécom,
Edouard MICHELIN, pdg du Groupe Michelin,
Marc TESSIER, président de France Télévision,
Guy de PANAFIEU, président de Bull,
Patrick PUY, président de Moulinex.



Les commissaires européens :

Mario MONTI, Karel Van MIERT, Edith CRESSON.

Diverses personnalités :

Alpha Oumar KONARE, président du Mali,

Edouard VALDRINI, recteur de l'Université Catholique de Paris,

Pierre-Gilles de GENNES, Prix Nobel de physique,

Donald JOHNSTON, secrétaire général de l'OCDE,

Théo WAIGEL, ancien ministre allemand des Finances,

Didier LALLEMENT, directeur général des Collectivités Locales,

Jean-Paul DELEVOYE, Président de l'Association des maires de France (AMF).



*Avec le secrétaire général
de l'OCDE*